

BUREAU FEDERAL

du

8 décembre 2023



FFBB

Document de travail

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the page, creating a sense of movement and depth. These lines are abstract and do not form any specific shapes.

7. Délégation Clubs & Territoires

P. DEPETRIS

7.1. Point général

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the right side, starting from the top and curving downwards towards the bottom right.

Point Général

- **Animation de la délégation**

- Commission Fédérale Clubs : 26 et 27 janvier 2024
- Commission Fédérale Territoires : 19 et 20 janvier 2024
- Commission Fédérale PSF
- Commission Fédérale Société et Mixités
- Commission Fédérale Collectivités Locales et Infra
- Commission Fédérale Equipements
- Commission Fédérale Outre-Mer et Corse

- **Actions**

- Forum FFBB Citoyen - Journées de la RSO : 26, 27 et 28 janvier 2024 à Toulouse

PSF

Projet Sportif Fédéral

Subventions 2020 – Remboursements des structures

L'Agence Nationale du Sport a informé la fédération des structures pour lesquelles il avait été notifié une demande de remboursement (tout ou partie) de la subvention perçue en 2020.

- Somme à rembourser : 102.377€
- Nb de Ligues : 0
- Nb de Comités : **5** Somme : **11.200€**
- Nb de Clubs: **60** Somme : **91.177€**
- Motifs :
 - Non justification financière des actions (coût réalisé =0€)
- Alertes
 - 22 structures à moins de 1000€ de remboursements
 - 28 structures entre 1000€ et 2000€ à rembourser
 - 9 structures entre 2000€ et 3000€ à rembourser
 - 6 structures à plus de 3000€ à rembourser dont 1 comité et 5 clubs



Projet Sportif Fédéral

Subventions 2022 – Retour CRF et Avis

- Délai de réponse fixé au 30 Octobre 2023 par l'Agence Nationale du Sport
- Retour de la CF.Territoires (132) : 7 CD manquants – Ligue UM (CRF à l'étude) entretien à prévoir
- Retour de la CF.Clubs (54) : 5 clubs manquants (cas à statuer)

- Retour du territoires (166) de nos ligues, total hors CF.Clubs :
 - ARA : 46 // BRE : 14 // OCC : 44 (**terminé**)
 - CVL : 10 (*évaluation restantes : 8*)
 - HDF : 13 (*évaluation restantes : 2*)
 - PDL : 23 (*évaluations restantes : 16*)
 - SUD : 16 (*évaluations restantes : 2*)

- **Aucune remontée** des Ligues (ci-dessous) à ce jour :
 - BFC – GES – IDF – NOR - NAQ

- NB d'évaluations 2022 (restants) à instuire : 206

7.2 Sujets à débat / décisions

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the right side, creating a sense of depth and movement. One line starts near the top center and curves downwards towards the bottom right. The other line starts near the top right and curves downwards towards the bottom center, partially overlapping the first line.

Clubs

FFBB<> Clubs

Demandes d'affiliations d'associations

LR	CD	Nom du Club	Omnisports	Avis CD	Avis LR	Avis CF	Affiliation	Forme de pratique	Date de réception	Date d'affiliation
IDF	0091	BASKET CLUB MEREVILLOIS	NON	●	●	●	A	5x5 3x3	09/11/2023	2023-2024
IDF	0091	MORSANG BASKET CLUB	NON	●	●	●	A	5x5 VxE	30/11/2023	2023-2024

Résolution N°1

- Les affiliations suivantes sont validées par le Bureau Fédéral :
 - BASKET CLUB MEREVILLOIS
 - MORSANG BASKET CLUB

Validation BF

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications règlementaires]

Etat des lieux – Identification des manques dans les Règlements 2023 - 2024

Règlement 2023 - 2024

TITRE III - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LES ETABLISSEMENTS

Chapitre 1 : L'affiliation

- **Article 301** - Procédure d'affiliation des **associations**
 - 1. Affiliation des associations ayant pour activité la pratique du basket-ball
 - Constitution des dossiers d'affiliation
 - Examen de la demande d'affiliation
 - Affiliation
 - 2. Renouvellement d'affiliation
 - **Article 302** – Rattachement territorial
 - 1. Rattachement territorial de club
 - Principe et exception
 - Procédure de rattachement
 - Décision
 - 2. Rattachement territorial d'équipe 5x5 ou 3x3
 - Principe et exception
 - Procédure de rattachement
 - Décision
 - **Article 303** – Procédure d'affiliation des **établissements**
 - 1. Constitution des dossiers d'affiliation
 - 2. Examen de la demande d'affiliation
 - 3. Affiliation et renouvellement d'affiliation
- Association*
- Rattachement territorial*
- Etablissement*

CONSTATS

- Organisé selon la forme juridique de l'association (association/établissement)
- Certaines parties règlementaires sont identiques entre les articles 301 et 303 : constitution du dossier, examen de la demande, affiliation, renouvellement.



Nous avons identifié **4 principes à introduire/modifier** concernant la démarche d'affiliation au sein des règlements généraux de la FFBB.

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications règlementaires]

PRINCIPE 1 : Introduction du projet associatif devient un élément constitutif de la demande d'affiliation

- La porte d'entrée dans notre Fédération se fait via le projet développé
- Analyser les projets de toutes les structures (associations et établissements) sollicitant une affiliation
- Déterminer les intentions, les motivations et les activités des structures via un nouvel outil (questionnaire)
- Observations de la Commission Fédérale Clubs sur les projets des structures. Elles sont basées sur l'analyse du questionnaire.
- Validation des projets des structures en Bureau Fédéral :

	Etablissements	Associations
PROJET VALIDÉ	Affiliation validée > Contrat personnalisé d'établissement	Projet sans réserve : Affiliation validée
		Projet avec réserve(s) > Convention personnalisée d'association
PROJET INVALIDÉ	Affiliation refusée	Affiliation refusée

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications réglementaires]

PRINCIPE 2 : Création du statut d'association conventionnée (à l'image des établissements)

- Pour **certaines associations**, dans le cas où **les projets sont validés avec quelques réserves**, mise en place d'une convention pour définir les termes de la relation avec la Fédération :
 - Offre de pratique
 - Autorisations
 - Limites
- En cohérence avec la position prise par le Bureau Fédéral de septembre 2023, introduction de la « période probatoire » d'une saison sportive permettant de veiller au respect des engagements mentionnés dans la convention personnalisée d'association.
- Principe de « la conduite accompagnée » et non de la « liberté surveillée »

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications règlementaires]

Modifications à étudier en relation avec la DAJI : Retrait ou perte d'affiliation

Compte tenu de cette volonté du Bureau Fédéral de mieux veiller sur l'activité des associations et des établissements affiliés, il est nécessaire de **clarifier la procédure sur le retrait ou la perte d'affiliation pour une structure (associations & établissement)**

- **Le retrait ou la perte d'une affiliation est-elle une mesure disciplinaire ou administrative ?**
 - **Si le retrait est une mesure disciplinaire :**
 - Nécessité d'actualiser le Règlement Général Disciplinaire dans lequel seul la « suspension temporaire d'affiliation » est prévu dans l'article 22.1
 - **Si le retrait est une mesure administrative :**
 - Nécessité d'actualiser le Titre IX des Règlements Généraux de la Fédération
- ▶▶ *Etude en commission le --- / Proposition au Bureau Fédéral du ---*

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications réglementaires]

Contrat d'Engagement Républicain : quelles conséquences en cas de difficultés ?

Le **Contrat d'Engagement Républicain (CER)** est un **élément indispensable** pour les clubs affiliés en **2024 – 2025**.

Il convient à présent de s'interroger concernant le suivi de ce Contrat d'Engagement Républicain :

- Quel contrôle éventuel ? Quel suivi ? Quels moyens associés ?
- Quelle procédure en cas de non-respect du Contrat d'Engagement Républicain (CER) ?
 - **Le non-respect du CER** est-il :
 - **Une infraction disciplinaire ?**
auquel cas il convient de modifier le Règlement Disciplinaire Général pour déterminer la suite à donner
 - **Une infraction administrative ?**
auquel cas il convient de modifier nos Règlements Généraux pour déterminer la suite à donner
 - **Aucun des deux, auquel cas il convient de déterminer une procédure ad hoc.**
- Quelle sécurisation de l'affiliation « papier » au-delà du 1er juillet 2024 pour veiller au dépôt du CER ?

Résolution N°2

- Les principes de modifications réglementaires suivants sont validés par le Bureau Fédéral :
 - PRINCIPE 1 : Introduction du projet associatif devient un élément constitutif de la demande d'affiliation
 - PRINCIPE 2 : Création du statut d'association conventionnée
 - PRINCIPE 3 : Retrait ou perte d'affiliation
 - PRINCIPE 4 : Contrat d'Engagement Républicain : les conséquences en cas de non-respect, sécurisation de la signature lors du renouvellement d'affiliation « papier »

Report aux BF de 01 (CER) 02 (Affiliation)

Clubs <> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

Etat des lieux – Identification des manques dans les Règlements 2023 - 2024

TITRE III - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LES ETABLISSEMENTS

Chapitre 4 : Rapprochement de clubs

- **Article 333 - Conditions de l'homologation** d'une CTC
 1. Conditions à respecter par les clubs afin de faire homologuer leur demande de CTC (indications des potentielles dérogations accordées)
- **Article 338** - Les CTC Ultra-Marine et Corse
 1. Détaille l'ensemble des démarches relatives aux CTC
- **Article 341** – Licence et **règles de participation**
 1. Principe d'une licence AST CTC
 2. Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant dans les compétitions nationales et pré-nationales
 3. Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat régional (hors pré-national)
 4. Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat départemental
- **Article 342 – Obligations sportives**
 1. Obligations à respecter par la CTC et ses clubs membres

CONSTATS

- Manque de précision sur les conditions à respecter pour faire partie d'une Coopération Territoriale de Clubs
- Certains termes utilisés laissent place à différentes interprétations au sein de ces articles réglementaires



Nous avons identifié **6 principes** à introduire / modifier concernant le dispositif Coopérations Territoriales de Clubs au sein des règlements généraux de la FFBB.

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

PRINCIPE 1 : Une association affiliée ne peut pas signer plusieurs conventions de CTC

- Au cours d'une même saison, **un club ne peut signer qu'une seule convention de CTC**
- *Finalité : Appliquer le principe « 1 club = 1 CTC »*

PRINCIPE 2 : Un club signataire doit être réaffilié dès le 1^{er} juillet.

- **Un club signataire d'une convention de CTC devra renouveler son affiliation au plus tard le 1er juillet de la saison en cours**
- *Finalité : Ne pas homologuer des CTC composées de club n'ayant pas renouvelé leur affiliation*

PRINCIPE 3 : La durée d'une convention de CTC s'exprime en saisons sportives (et non en années)

- La durée d'une convention CTC est de **2, 3 ou 4 saisons sportives** et non 2, 3 ou 4 ans.
- *Finalité : Améliorer la lisibilité des dispositions réglementaires*

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

PRINCIPE 4 : La notion de majorité dans les effectifs = Le plus grand nombre (Principe de la majorité relative)

- L'utilisation du terme "**majorité**" est à remplacer avec les mots suivants : "**le plus grand nombre**" ;
- « **Le plus grand nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licencié au sein du club porteur** » remplace « *la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur* » ;
- *Finalité : Eviter des problèmes d'interprétation de la notion de majorité (relative ou absolue)*

PRINCIPE 5 : Ne pas identifier de commissions locales mais une structure déconcentrée dans sa globalité

- Remplacer l'appellation "**commissions départementales 5x5**" par le "**comité départemental/territorial***" lorsque cette appellation est utilisée dans le cadre d'une fixation de règle par une instance fédérale au sein du championnat départemental.
- *Finalité : Améliorer la lisibilité des dispositions réglementaires*

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

PRINCIPE 6 : On entend par règle de participation les règles applicables aux compétitions 5 x 5 exclusivement

- Indiquer que la **réglementation sur la participation spécifique des inter-équipes** évoluant dans des championnats nationaux / régionaux / départementaux concerne **exclusivement les compétitions 5x5**.
- *Finalité* : Différencier les réglementations sur la participation des inter-équipes au sein des championnats 5x5 et 3x3.

Ajout de précision 1 : Article 338 – Les CTC Ultra-Marine et Corse (CTCUM & Corse)

- Ajouter la **demande d'avis auprès de la Commission Fédérale Outre-Mer et Corse** lorsqu'une demande de création/renouvellement/modification/fin est créée.
- *Finalité* : Favoriser la concordance entre la création et le projet de développement d'une CTC et son territoire.

Ajout de précision 2 : Article 341.3 Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat départemental

- Ajouter un paragraphe indiquant que **les règles de brûlage en championnat départemental** sont **fixées par le comité départemental / territorial**.
- *Finalité* : Avoir une cohérence sur l'ensemble de l'article 341 indiquant les règles de brûlage au sein des championnats nationaux, régionaux et donc départementaux.

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

Sujet en cours d'étude / Réflexion non aboutie :

- Association conventionnée : Participation à une convention de CTC
 - ▶▶ *Etude en commission le 26.27 janvier 2024 / Proposition au Bureau Fédéral du 2.3 février 2024*
- Union + CTC : Autorisation pour un club d'être membre d'une Union et signataire d'une convention de CTC
Collaboration sportive 5x5 au niveau régional (hors qualificatif au championnat de France)
 - ▶▶ *Etude en commission le 26.27 janvier 2024 / Proposition au Bureau Fédéral du 2.3 février 2024*

Résolution N°3

- Les principes de modifications réglementaires suivants sont validés par le Bureau Fédéral :
 - PRINCIPE 1 : Une association affiliée ne peut pas signer plusieurs conventions de CTC
 - PRINCIPE 2 : Un club signataire doit être réaffilié dès le 1er juillet.
 - PRINCIPE 3 : La durée d'une convention de CTC s'exprime en saisons sportives (et non en années)
 - PRINCIPE 4 : La notion de majorité dans les effectifs = Le plus grand nombre (Principe de la majorité relative)
 - PRINCIPE 5 : Ne pas identifier de commissions locales mais une structure déconcentrée dans sa globalité
 - PRINCIPE 6 : On entend par règle de participation les règles applicables aux compétitions 5 x 5 exclusivement
- Les ajouts de précisions suivants sont validés par le Bureau Fédéral :
 - Ajout de précision 1 : Article 338 – Les CTC Ultra-Marine et Corse
 - Ajout de précision 2 : Article 341.3 Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat départemental

Renvoi au BF de Janvier

Collectivités Locales et Infra

Collectivités Locales et Infra Play-Ground : Mécénat BPCE

Région BPCE	Ville Playground	Equipement
BRE / PDL	Brest	Playground 3x3
ILE DE FRANCE	Chelles	Playground 3x3
AUVERGNE / LIMOUSIN	Limoges	Playground 3x3
MIDI-PYRENEES	Toulouse	Terrain mobile
AQUITAINE / POITOU		
COTE D'AZUR	Saint Laurent du Var	Playground 3x3
GRAND EST	Illkirsh	Playground 3x3
BFC	Dijon	Playground 3x3
NORMANDIE	Le Havre	Playground 3x3
HAUTS DE FRANCE		
RHONE ALPES	Annecy	Playground 3x3
LOIRE DROME ARDECHE	Roanne	Playground 3x3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Montpellier	Playground 3x3
LOIRE-CENTRE	Chateauroux	2 Playground 3x3
CEPAC	Marseille	Playground 3x3

Résolution N° 4

- Le changement de destination du mécénat BPCE, sur demande de BPCE, pour la caisse Occitanie est validée par le Bureau Fédéral. Le travail s'engage désormais sur le soutien à un terrain mobile sur le territoire du CD31 avec une mise à disposition pour des opérations demandées par BPCE dans la convention d'exploitation du terrain.

Validation BF

Collectivités Locales et Infra

Animation Play-Ground : Convention d'animation

- Généralisation d'une convention type animation des Play-ground pour le réseau
 - Sur le modèle de la convention proposée à la Mairie de Marseille pour le terrain de Vernazza (1terrain) ou de Montpellier (plan global)
- Une échéance fixée au 30 juin 2028
 - Proposer un temps long, d'identifier des créneaux au bénéfice du club
 - Indiquer une clause de renégociation
- Rappel du club 3.0 et des offres de pratiques : 5x5, 3x3 et VxE
- Missions Fédérations, Ligues, Comités
- Attentes de la collectivité
- Mise en avant de certaines opérations
- Les aides à disposition : soutien technique (réalisation du terrain, accompagnement animation, soutien PSF?...)
- Signataires:
 - Clubs
 - + Comité lorsqu'il s'agit d'un plan métropole
 - + Fédération lorsqu'il présente une dimension financière

	5x5	3x3	VxE	SMs
	OBE, OBC, OBL Tournois Summer League	Journée du 3x3 Tournois Créneaux de pratiques	BasketSanté BaskeTonik CGB? Camps?	Performance Sociale

Résolution N° 5

- Le bureau fédéral valide la généralisation d'une convention type animation des play-grounds comme outil à disposition des clubs. Un suivi est assuré sur l'évolution de l'activité sur les play-grounds.

Validation BF

Equipements

Equipement

Règlements Salles et Terrains [Modifications règlementaires]

- Modifications règlementaires
- 2022/2023
 - Suppression ligne à 6,25m
 - **Ligne à 11 m en intérieur => Etude d'impact à faire**
 - Classement H4
 - Ex H3
 - Arrêt des classements sous réserve
- Réflexions 2023/2024
 - Revoir le système de classement des terrains (T1 à T3)
 - Salles éphémères
 - Vérifier en amont le PV de sécurité et le test des buts
 - Arena
 - Règlementation du matériel mobile
 - Point sur la réglementation
 - Quelle intégration dans le règlement?

Résolution N° 6

- Le bureau fédéral valide les principes de modifications réglementaires du règlement salles et terrains
 - Travailler sur un classement H4 sans nouvelles contraintes avec d'éviter les dérogations sur le H3
 - Intégrer le classement des installations éphémères
 - Réaliser une étude d'impact sur la ligne à 11 m dans les nouvelles salles
- Le bureau fédéral valide l'ouverture d'une réflexion plus large sous le pilotage de la CFE et CFCL&I sur le classement des terrains.

Validation BF

7.3 Informations ***Non diffusée en*** ***séance***



Territoires

Territoires

Relais Collectifs de la Flamme

- **Rappel**

- Dans le cadre du relais de la flamme, PARIS 2024 a ouvert aux fédérations sportives l'animation de 2 séquences du relais (dit relais collectif)
- Pour la FFBB, les deux relais collectifs se dérouleront
 - **17 juin** : Saint Esprit (Martinique)
 - **18 juin** : Nice (SUD)

- **Point d'étape**

- **Validation de la composition des relais par le CNOSF-PARIS 2024**
 - Retrait des candidats ne respectant pas les conditions d'âge (âge minimum), et lorsque le/la candidat.e dispose d'un mandat élu local (règle du CIO)
 - Prochaine étape : validation individuelle des membres, signature des contrats individuel
- **Communication sur les deux relais**
 - Validation du texte de communication
- **Scénarisation des relais**
 - En cours. 1 réunion avec chaque LR et Paris 2024
 - Contact à prendre avec collectivité de Nice et Saint Esprit (utilisation place/parvis à proximité du parvis)
 - Prévoir une répétition avant la date du relais



Clubs

1. Demande d'affiliations
2. Modifications réglementaires Affiliations
3. Modifications réglementaires CTC
4. Point « Fiches Pratiques »
5. Point Pass'Sport

Clubs 3.0

Fiches Pratiques

- **Statistiques (à jour du 30 novembre 2023)**

82 visites de l'onglet "Fiches pratiques" sur eFFBB les 7 derniers jours,
2 373 visites de l'onglet "Fiches pratiques" sur eFFBB les 90 derniers jours,
10 353 visites de l'onglet "Fiches pratiques" sur eFFBB depuis la création de l'onglet.
Statistiques recueillies via Sharepoint.



- **40 fiches pratiques sont disponibles sur eFFBB.**

Un travail de fond a été réalisé par le Service Clubs pour la mise à jour des fiches pratiques.

Ce travail se poursuit en rentrant dans une démarche de création mensuelle de 3 fiches pratiques par le Service Clubs.

- **Mise en ligne des fiches pratiques**

- Voici les 3 thèmes des fiches pratiques qui seront publiées au 1er janvier 2024 :
 - **Coopération Territoriale entre Clubs (CTC)**
 - **Entente**
 - **Union**
 - **Club 3.0**

Clubs 3.0

Fiches Pratiques

- **Mise en ligne des fiches pratiques**

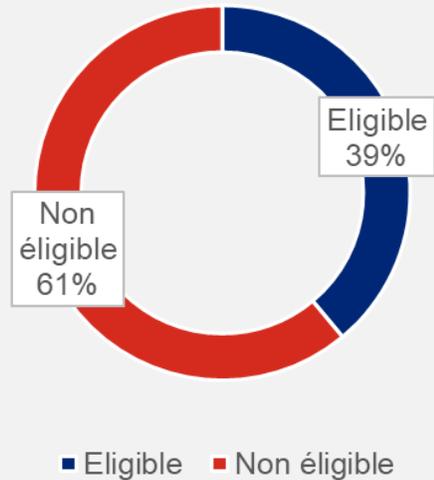
- Chaque 1er du mois, les nouvelles productions du Service Clubs sont mises en ligne sur eFFBB ;
- Les publications de décembre :
 - **Formation des statisticiens**
 - **Basketonik**
 - **Basketonik Forme**
 - **PEP5000**
 - **Demander une subvention PSF**
 - **Les assistances fédérales**
 - **Changement de présidence**
 - **Délégué de club**
 - **Le référent Fair-Play**
 - **Le Parent Fair-Play**

Soutiens Clubs

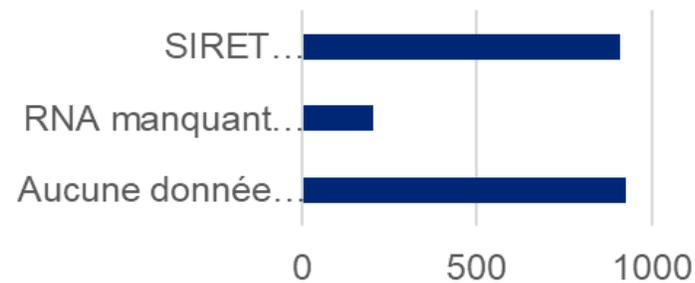
Pass'Sports (Point au 01 décembre 2023)

- Dispositif reconduit pour la 3^{ème} année
- Données mises à jour le 01 décembre 2023

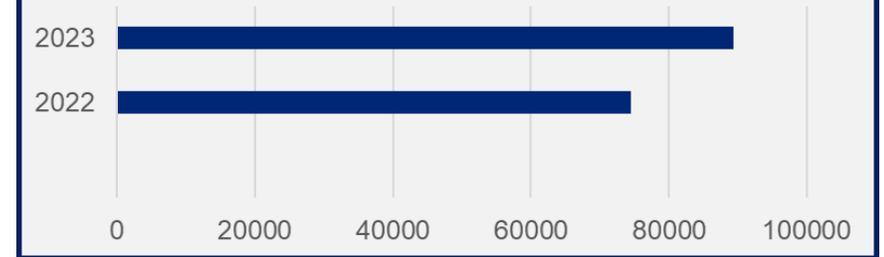
Clubs affiliés au traitement automatique



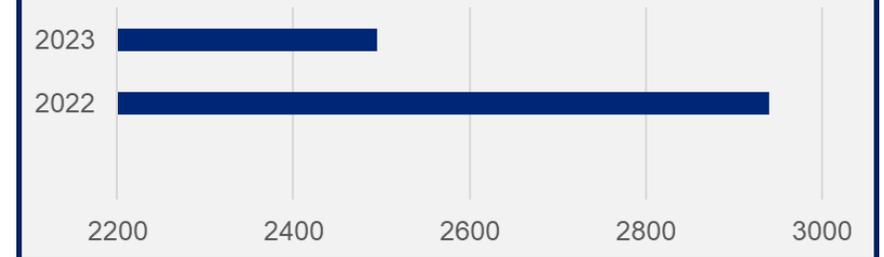
Données manquantes sur FBI



Pass'Sports avec identification Basket délivrés



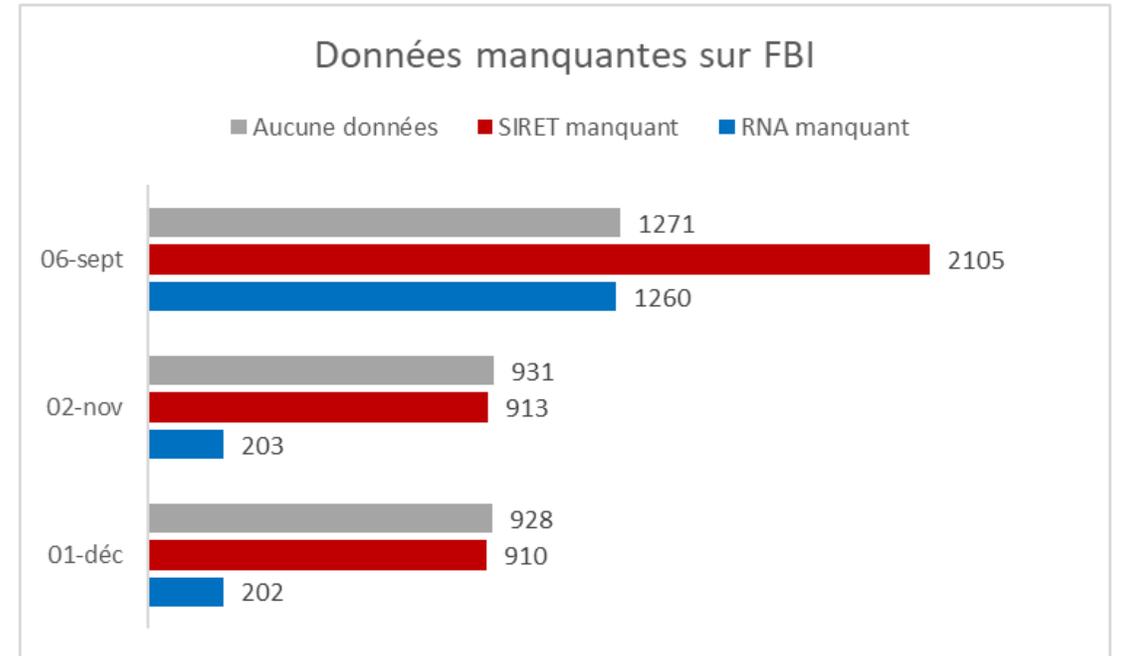
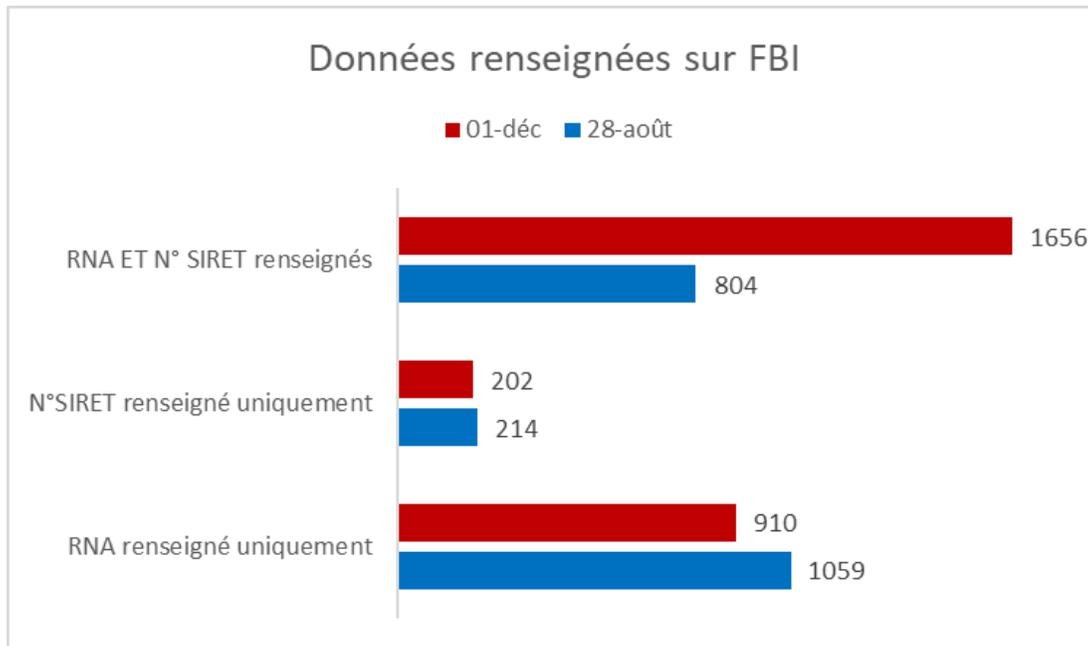
Structures affiliées à la FFBB engagées



Soutiens Clubs

Pass'Sports (Point au 01 décembre 2023)

➤ FOCUS sur l'évolution des renseignements du N°RNA et N°SIRET des clubs sur FBI



Soutiens Clubs

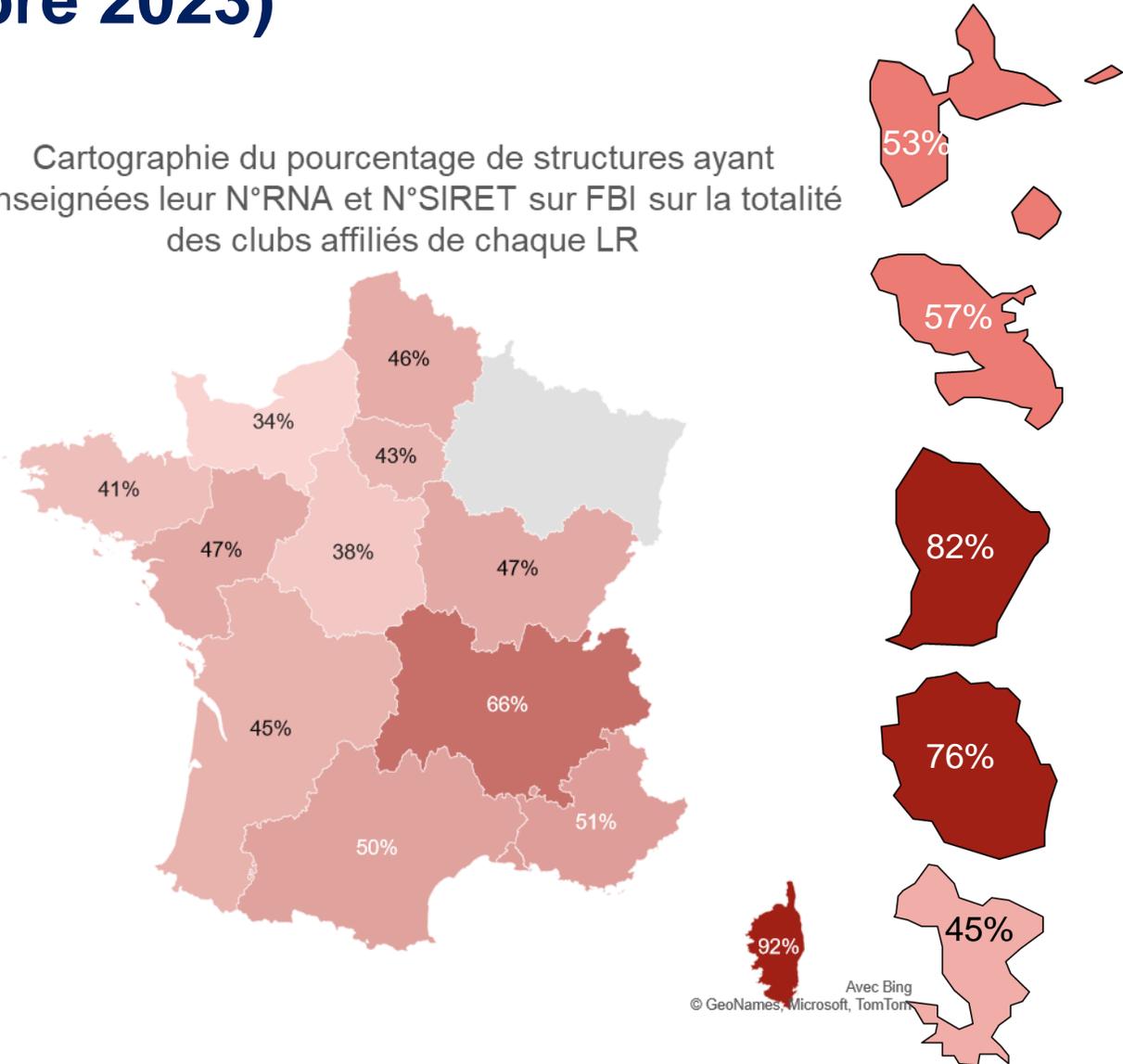
Pass'Sports (Point au 01 décembre 2023)

Tableau identifiant les Ligues Régionales présentant le plus de clubs ayant renseignés N°RNA et N°SIRET sur FBI :

Provinces	Total des structures ayant renseignées N°RNA et N°SIRET via FBI, affiliées sur la saison 2023-2024	Nombre total de clubs affiliés dans chaque LR sur la saison 2023-2024	Pourcentage de structures ayant renseignées N°RNA et N°SIRET sur FBI sur la totalité des clubs affiliés de chaque LR
Auvergne-Rhône-Alpes	324	492	66%
Bourgogne-Franche-Comté	64	135	47%
Bretagne	101	248	41%
Centre-Val de Loire	67	178	38%
Corse	11	12	92%
Grand Est			
Hauts-de-France	152	327	46%
Île-de-France	160	368	43%
Normandie	58	171	34%
Nouvelle-Aquitaine	176	394	45%
Occitanie	135	272	50%
Pays de la Loire	183	389	47%
Sud	85	166	51%
Guadeloupe	18	34	53%
Martinique	12	21	57%
Guyane	9	11	82%
La Réunion	19	25	76%
Mayotte	18	40	45%

- Le pourcentage moyen de structures ayant renseignées N°RNA et N°SIRET sur FBI sur la totalité des clubs affiliés de chaque LR est de **54%**.

Cartographie du pourcentage de structures ayant renseignées leur N°RNA et N°SIRET sur FBI sur la totalité des clubs affiliés de chaque LR



Soutiens Clubs

Pass'Sports (Point au 01 décembre 2023)

Tableau représentant les 10 fédérations les plus présentes au sein du dispositif Pass'Sport sur la campagne 2023-2024 :

Poids des Fédérations		Filles	Garçons	Inscrits	Poids dans dispositif
Rang	Nom				
1	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL	44 435	297 863	342 298	31,42%
2	FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL	33 739	55 553	89 292	8,2%
3	FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	28 767	50 086	78 853	7,24%
4	FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE	47 495	4 642	52 137	4,79%
5	FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	15 104	29 673	44 777	4,11%
6	FEDERATION FRANCAISE DE NATATION	21 565	18 626	40 191	3,69%
7	FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	16 762	22 698	39 460	3,62%
8	FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION	31 293	4 485	35 778	3,28%
9	FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES (FFKDA)	14 190	19 662	33 852	3,11%
10	FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY	3 645	22 688	26 333	2,42%

Outre Mer et Corse

Outre Mer et Corse

Missions Experts

- **La Réunion**
 - Formation des arbitres et des Réf (29/11 au 3/12)
- **Mayotte**
 - Formation des arbitres et des Réf (3/12 au 6/12)

Société et Mixités

Société et Mixités

Basket Performant socialement

•23 Octobre 2023

•Le PR présente les [objectifs](#) du plan "insertion par le sport"

•Le dispositif 2024 est complémentaire des nombreux dispositifs existants ou connexes

•Objectifs

- Soutenir les clubs pour l'emploi de 1000 Coachs dans 500 villes
- 20.000€ par club par an pendant 3 ans
- Clubs identifiés "Les clubs s'Engagent"

•Cible

- Les villes ayant connu les violences les plus importantes en juin 2023
- Des coachs déjà en activité (pas d'éducateurs en formation)
- Une formation complémentaire possible

•Actions

- Identifier les clubs proposant des actions d'insertion sociale
- Valoriser ces clubs en les faisant entrer dans le dispositif "Les clubs s'engagent"
- Renforcer sa connaissance de l'écosystème Insertion
 - Conventions à finaliser avec APELS, Sport dans la Ville, Echanges avec France Urbaine
- Préparer les clubs sur les 500 villes identifiées par l'Etat

Des actions déjà engagées

Plan Investissement dans les Compétences PIC

Le programme Inclure par le sport a accompagné depuis 2022 plus de 500 jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville grâce notamment au travail de 6 clubs de basketball (ALFA Saint Jacques, Big Bang Ballers, Elan Béarnais Pau Nord-EST, Paris Basket 18, Paris Lady Basket, Touraine BC)

Consortium APELS-FFBB

2 écoles de l'inclusion à Marseille et en Seine Saint Denis

Société et Mixités

Point Général

- **Un basket sans violence**
 - Publication par le Ministère des Sports, et des Jeux Olympiques et Paralympiques d'un module de sensibilisation aux violences
- Un basket Respectueux
- **Un basket Laïque**
 - Guide du ministère en cours de validation
 - Convention ministère-fédération sur le "Pacte Républicain"
- Un basket Mixte
- Un basket Responsable
- **Un basket Performant socialement**
 - Suivi du plan de l'Etat
 - Sortie de 2 clubs du projet PIC (Non-Respect des engagements)
 - Consortium avec APELS pour répondre à un appel à projet de la FDJ => 2 écoles de l'inclusion en Seine Saint Denis et Marseille
- Un basket Sain



Société et Mixités

Trophée de la RSO

- **Dossiers déposés :**
 - Auteur / Thématique
 - Proposition de la Commission

Collectivités Locales et Infra

Collectivités Locales et Infra

Plan Equipements de Proximité 5000 : Bilan 2023

• Source : Base INFRASPORT de l'Agence Nationale du Sport

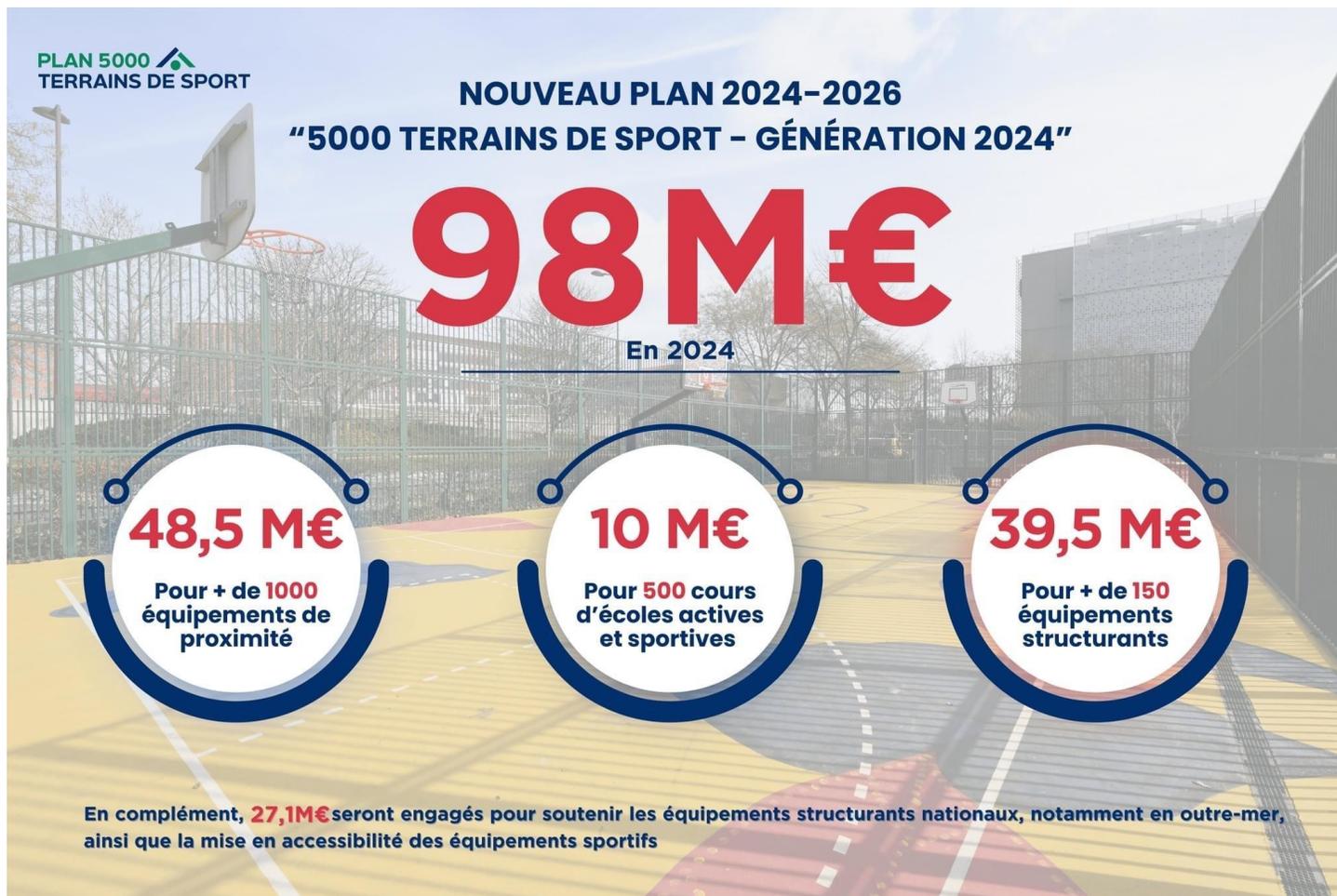
- **367** dossiers programmés en 2023 pour le basketball
 - 280 dossiers identifiés City-Stade
 - **162** terrains de 3x3 identifiés et soutenus => 5,765M€
- **7** dossiers encore en cours d'instruction
 - **3** terrains de 3x3
- **7** dossiers déclarés inéligibles
 - **4** terrains de 3x3
- **5** dossiers déposés mais abandonné
- **32** dossiers "brouillons"
 - **6** terrains de 3x3



- 1) Prendre l'attache de la collectivité pour leur communiquer les prescriptions techniques et le guide Terre de Basket
- 2) Informer le réseau (clubs, comités et ligues) des projets déposés et soutenus
- 3) Aux clubs, proposer une convention d'animation type échéance 2028

Collectivités Locales et Infra

Répartition enveloppe ANS



Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

